

EDITO



Alors que les médias s'étaient détournés depuis plusieurs années de l'Agroalimentaire ; crise de la Vache Folle, Listéria ou Epidémie de Fièvre Aphteuse ne faisaient plus recette, voilà qu'éclate le **scandale de la viande de cheval**.

En quelques jours, presse écrite, radio, télévision ne parlaient plus que de cela : ON nous avait trompé car ON nous avait vendu de la viande de cheval ; le ON désignant sans discernement tous les industriels de la filière viande. En quelques jours, médias, voire même certains hommes politiques et ou ministres jetaient l'opprobre sur tout un secteur économique, au risque parfois de mettre en péril des centaines d'emplois. Sans polémiquer sur la gestion de cette crise, l'occasion nous est donnée de publier à nouveau notre Lettre d'Information, pour envisager les leçons à retenir de cet évènement.

Si CDH EXPERTISES a été fortement sollicitée lors de cette crise, nos activités en Agriculture, Environnement et Productions Animales ont connu également un fort développement. D'où la nécessité de vous faire un point sur l'actualité de notre société.

Bonne lecture.

L'Equipe CDH EXPERTISES ■

sommaire

**Agro alimentaire**

Les leçons à tirer du scandale de la viande de cheval.

**Santé**

Coronavirus respiratoire, grippe aviaire, que penser de ces nouveaux virus ?

-  Agriculture
-  Agro alimentaire
-  Santé
-  Chevaux
-  Environnement
-  Productions animales

CDH EXPERTISES sur Facebook et LinkedIn : vous voulez connaître en temps réel notre actualité, réagir, nous faire part de vos commentaires



Siège social et CDH Centre Nord : 92 rue Henry de la Vaulx 76750 Bierville.

Bureaux : **Grands Comptes & International** : 38, rue Rennequin, 75017 Paris - **Grand Ouest** : 2, rue Edouard Chenier, 49480 Saint Sylvain d'Anjou - **Sud Est** : 25, rue Saint Antoine, 69003 Lyon - cdh@cdhexpertises.com

CDH EXPERTISES SARL au capital de 7000 € inscrit au RCS de Rouen sous le numéro 428 091 623



Les leçons à tirer du scandale de la viande de cheval.

Février 2013, le scandale de la viande de cheval éclate. Plusieurs plats cuisinés étiquetés 100% pur bœuf contenaient, en fait, du muscle de cheval. En quelques heures, la nouvelle se répand dans toute l'Europe et d'un commun réflexe, les consommateurs bouillent tous les plats cuisinés à base de viande de bœuf. Autorités et hommes politiques s'offusquent de la fraude et condamnent sans discernement une filière entière, pourtant fortement génératrice d'emplois.

Certes, il y a eu fraude, tromperie, ce qui est condamnable. Mais fallait-il pour autant jeter l'opprobre sur tout un pan de notre industrie alors même qu'elle était la première victime de ce scandale? Où sont les responsabilités? Quelles leçons tirer pour l'avenir?

Cette affaire a, d'une manière certaine, montré les limites de la démarche d'Assurance Qualité mise en place dans les industries. Cette méthode, fondée notamment sur le contrôle des matières premières à partir de documents d'accompagnement, de certificats d'analyse des fournisseurs, de codes article et d'examens visuels n'a pas suffi à détecter la fraude. Même les industriels les plus méticuleux se sont fait rouler et ont utilisé ou ont commercialisé à leur dépend de la viande de cheval. Parfois, c'est une chaîne contractuelle de plusieurs entreprises qui n'a rien vu à la supercherie.

Des analyses appropriées et à une fréquence suffisante restent donc une nécessité à tous les niveaux de la filière pour limiter les risques d'erreur ou de fraude.

Au-delà d'une remise en cause des procédures en entreprise, ce scandale a illustré également un manque flagrant de moyen des autorités de contrôle. En effet, en réduisant le personnel d'inspection (services vétérinaires, services des fraudes), l'état s'est peu à peu privé de contacts humains avec le monde industriel. Notre propos n'est pas ici de dénoncer un manque de répression, ni de soupçonner chez certains industriels peu scrupuleux une diminution de la peur du gendarme. Mais, il est un fait que la réduction des effectifs de contrôle a pu avoir des conséquences négatives sur le monde agroalimentaire :

- D'une part, les agents de l'état, débordés par leurs missions, se sont éloignés du terrain industriel et se sont transformés en censeur du monde industriel, plus préoccupés par la bonne application des textes législatifs.
- D'autre part, les décisions prises en cas de non-conformité ou de manquement sont très souvent surdimensionnées, parfois inopportunes, comme pour masquer certaines insuffisances de l'État.

Sans compter le sacro-saint principe de précaution ; en effet, celui-ci conduit bien souvent à la mise en application de mesures coûteuses et injustifiées sur le plan scientifique.

Tout ceci nuit finalement à un bon partenariat entre industriels et services d'inspection. Dans une filière très sensible, mais qui est aussi l'un des fleurons de notre industrie ; n'a-t-on pas un ministre de l'Agroalimentaire, cette dernière crise doit inciter à repenser les procédures de contrôle en entreprise, mais aussi le fonctionnement des services de l'état. Au-delà de ces conclusions, l'apparition de ce type de fraude, qui n'engendre pas nécessairement un dommage au produit en tant que tel, les plats cuisinés étaient consommables, se pose une nouvelle problématique pour les garanties de Responsabilité Civile. Doit-on garantir ce type de risque? Comment couvrir ce type d'incident?

Il est évident que dans un marché de plus en plus mondial, où les matières premières viennent de plus en plus fréquemment de pays tiers, ce risque ne peut aller que croissant et les industriels, échaudés, chercheront à se protéger davantage.





Coronavirus respiratoire, grippe aviaire, que penser de ces nouveaux virus ?

Le 7 mai 2013, un premier cas d'infection respiratoire aiguë, dû à un nouveau coronavirus respiratoire (MERS-CoV), a été diagnostiqué en France. Le patient avait effectué un séjour touristique aux Emirats Arabes Unis. Il est décédé le 28 mai. A la suite de ce diagnostic, un second cas de MERS-CoV a été diagnostiqué. Telle est la situation épidémiologique en France, au 5 juin 2013.

Cas recensés d'infection au coronavirus MERS-CoV (souche InVS)

Pays	Nombre de cas	Nombre de décès
Allemagne	2	1
Arabie Saoudite	39	24
France	2	1
Italie	3	0
Jordanie	2	2
Royaume Uni	4	2
Tunisie	2	1 (probable)

Sommes-nous, pour autant à la veille d'une nouvelle épidémie, voire d'une nouvelle pandémie ?

Les coronavirus appartiennent à une famille très large de virus, dont la caractéristique morphologique est de présenter une enveloppe virale en forme de couronne, d'où leur nom.

Ils peuvent infecter l'homme et les animaux et sont souvent responsables de troubles digestifs (gastroentérites) ou respiratoires (rhumes) banaux.

En revanche, certaines souches plus virulentes peuvent être à l'origine de troubles sévères, qui nécessitent une surveillance épidémiologique sérieuse.

La souche identifiée en Arabie Saoudite est donc suivie avec attention par l'OMS, car elle est relativement proche de celle du SRAS apparue en 2003 et certains éléments laissent supposer une transmission interhumaine possible. Toutefois, les données recueillies à ce jour ne sont pas en faveur d'une transmission interhumaine importante, ni facile.

D'un point de vue épidémiologique, si cette caractéristique est avérée, il sera donc plus facile d'enrayer la transmission du virus.

Pour l'heure, il paraît inutile de s'inquiéter et surtout de céder à toute psychose.





Il en est de même vis à vis de la nouvelle souche de grippe aviaire de type A (H7N9), qui a touché plusieurs dizaines de cas humains en Chine depuis le 31 mars 2013. Il s'agit des premiers cas de transmission à l'homme de cette souche de virus. Il faut souligner que les virus influenza aviaires n'infectent habituellement pas l'homme.

En revanche, ces virus ont une extrêmement grande capacité à muter. De ces mutations peut surgir une souche plus pathogène qui, de manière exceptionnelle, peut contaminer l'homme. Toutefois, ces souches ne deviennent pas à proprement parler "humaine". Autrement dit, la transmission interhumaine de ces souches aviaires n'est pas possible. Ce n'est pas le cas des souches de grippe humaine pour laquelle chaque année des programmes de vaccination sont mis en place.

Historique récent des cas d'épidémie d'Influenza Aviaire

Année	Souche	Pays
1997	H5N1	Asie
1999	H9N2	Hong Kong
2003	H5N1	Asie
2003	H7N7	Pays Bas
2013	H7N9	Chine

Que pensez de ces informations préoccupantes ?

Des coronavirus il y a en a toujours eu, comme des épidémies d'influenza aviaire. Et cela durera. La préservation de la santé des populations passe avant tout par une surveillance étroite de l'épidémiologie de ces virus. Pour autant, l'émergence de nouvelles souches, voire de nouveaux cas humains, doit toujours être annoncée de manière raisonnée et objective, sans céder à la psychose.

L'objectif doit toujours être d'envisager les meilleurs moyens de contrôle, surtout lorsque ceux-ci passent par de simples mesures d'hygiène lors de voyage à l'étranger. De plus, n'oublions pas que la nature nous a dotés d'une formidable arme d'autodéfense : le système immunitaire.

Article rédigé par Philippe BAUDIN ■

**EXPERTS**

Depuis le 1^{er} octobre 2012, Mlle Lucie LEPAGE, ingénieur diplômée de l'ISTOM + Master qualité EBI a rejoint notre équipe en qualité d'expert agroalimentaire et santé. Ancienne responsable Qualité du laboratoire PYC, au sein de la société DENA en Belgique. Mlle LEPAGE a aussi une expérience internationale en Chine et aux USA.

BUREAU

M. Vivien PONCHON a pris la responsabilité de l'agence CDH-EXPERTISES SUD-EST à Lyon depuis le 1^{er} juillet 2012.

NOUVEAU SITE INTERNET

Depuis le 1^{er} mai 2013, notre nouveau site internet est maintenant en ligne sur www.cdhexpertises.com.

Plus agréable, plus convivial, il vous permet de découvrir notre société, nos services, nos bureaux, nos experts et surtout d'être informés en temps réel de toutes les mesures de retrait.

CDH EXPERTISES sur Facebook et LinkedIn

Vous voulez connaître en temps réel notre actualité, réagir, nous faire part de vos commentaires.

NOUVELLES ADRESSES MAIL

Parallèlement, toutes nos adresses e-mail suivent une nouvelle terminologie en « @cdhexpertises.com ». Chaque collaborateur peut être joint en indiquant simplement la première lettre de son prénom, suivant de « . » et du nom.

Par exemple « l.nom@cdhexpertises.com »

L'Equipe CDH EXPERTISES ■